



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de pièces détachées

Rapport n° CP/2012/674

Service gestionnaire :

Service Parc véhicules et bacs rhénans

Résumé :

La convention jointe a pour objet de définir la constitution d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin pour la fourniture de pièces détachées pour l'entretien de véhicules.

Pour permettre l'entretien de la flotte des véhicules et engins, le Département du Bas-Rhin et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin mettent en place des procédures d'achats pour la fourniture de pièces détachées.

Il apparaît que certains achats sont communs et pourraient ainsi être regroupés.

Il est donc proposé de recenser et rassembler les besoins des deux entités pour retenir un prestataire unique par catégorie d'achats communs.

L'objectif consiste à aboutir, du fait d'un volume d'achats plus important, à un gain financier, d'autant que les marchés mis en place seront reconductibles trois fois pendant un an.

Il est nécessaire de formaliser les modalités de fonctionnement du groupement par l'établissement d'une convention.

La convention prévoit de désigner le Département du Bas-Rhin coordonnateur du groupement.

Du fait que la quasi-totalité des élus siège, et à la Commission d'appel d'offres du Département du Bas-Rhin, et au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, les deux entités proposent que la Commission d'appel d'offres du coordonnateur, à savoir du Département du Bas-Rhin, choisisse les titulaires des marchés. Bien entendu, les rapports d'analyse des candidatures et des offres seront validés par les deux entités avant transmission à la Commission d'appel d'offres.

Une fois les titulaires retenus, chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution des marchés et donc d'assurer la passation des commandes et le paiement direct des factures correspondantes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

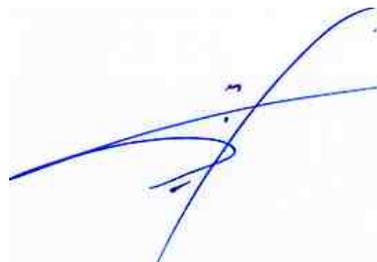
- donne son accord au projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et

le Département du Bas-Rhin pour la fourniture de pièces détachées pour l'entretien de véhicules ;

- autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL